

## Questions orales

## AIR CANADA

## LA SUSPENSION D'UNE AGENT DE BORD

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, il y a une semaine aujourd'hui, le député a parlé de ce que nous devrions faire comme représailles, en disant qu'il fallait interrompre complètement ces négociations. Voilà la belle phrase que nous a servie le député. Trois jours après, le chef de l'Opposition l'a arrêté net en disant: «Non, non, nous ne voulons pas de représailles. Nous ne voulons pas d'escalade. Il ne faut pas faire de bruit: allons-y calmement et faisons ce que les Américains attendent de nous». Maintenant il recommence à parler de représailles. Le député ne sait pas d'où souffle le vent. Nous avons exposé bien clairement la façon mesurée de procéder que nous suivons pour résoudre convenablement cette affaire. Le député connaît bien ces étapes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Johnston:** Monsieur le Président, nos vis-à-vis se comportent en vrais amateurs dans la gestion du secteur public.

## ON DEMANDE L'ANNULATION DU DROIT DE DOUANE

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, à propos de cette affirmation absolue gratuite, ce que nous avons demandé, c'est que ces entretiens soient suspendus en attendant le règlement de la question. Les premiers ministres provinciaux ont, en fait, soutenu la même chose. Le chef de notre parti appuie cette position depuis le début. Tout ce qui reste d'intelligent à faire, c'est de demander que ce droit de douane soit enlevé puisque tous les autres éléments n'y sont pas. Au lieu de recommander des représailles, comme l'a fait le ministre de la Justice...

**M. le vice-président:** Le député veut-il poser une question, s'il vous plaît?

**M. Johnston:** Pourquoi ne demande-t-on pas au président de casser le droit de douane?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Je pense que le président des États-Unis est très, très au courant de la position adoptée par le premier ministre dans la lettre qu'il lui a adressée...

**Mme Copps:** Ce que Brian a entendu, c'est le signal «occupé».

**M. Wilson (Etobicoke Centre):** ... au cours des entretiens entre représentants, et des entretiens qui vont avoir lieu cet après-midi entre M. Shultz et M. Clark. La position du gouvernement est fort nette.

Cette affaire doit être conduite de façon très prudente, à cause de sa complexité et des conséquences qu'elle pourrait avoir si on procédait mal. Voilà pourquoi nous procédons de façon mesurée dans les divers contacts que nous avons avec le gouvernement américain cette semaine.

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre je poserai ma question au vice-premier ministre. Vendredi dernier, une question touchant les droits fondamentaux de la personne a été portée à l'attention du cabinet du premier ministre, du chef de l'Opposition et de moi-même. Je veux parler du cas de Toni Corrado, employée d'Air Canada depuis 13 ans, qui a été, pour reprendre l'expression d'Air Canada, «suspendue» pour une semaine parce qu'elle avait eu l'audace de se prévaloir des dispositions de liberté d'expression prévues par la Charte pour répondre à des questions.

Le vice-premier ministre ou le gouvernement ont-ils suivi les événements d'hier, qu'on ne peut qualifier que de parodie de justice et de violation de l'exercice et du principe de la liberté? Vont-ils intervenir immédiatement pour rétablir le droit au travail de Toni Corrado, une employée d'Air Canada ayant d'excellents états de service depuis 13 ans?

**M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, tout ce que je peux affirmer au représentant, c'est que le gouvernement n'a nullement l'intention de se mêler d'une affaire qu'il considère comme purement interne.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, quelle pitié de voir un gouvernement et un parti qui ont voté en faveur de la Charte des droits de la personne qualifier de question interne une affaire aussi importante au sein d'une société d'État. Pour nous, c'est une question de justice fondamentale dans laquelle le cabinet du premier ministre et le ministre de la Justice devraient intervenir.

**Des voix:** Bravo!

## LE DÉROULEMENT DE L'AUDIENCE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Je pose ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Lors de l'audience accordée par Air Canada à son employée hier, cette dernière n'a eu que 15 minutes pour présenter son témoignage. Au cours de cette audience, aucun autre témoin n'a été entendu, comme par exemple les autres agents de bord présents à l'occasion de ce vol, et l'on n'a reproché à l'employée aucune infraction à une règle particulière. Le vice-premier ministre ne considère-t-il pas cela, indépendamment du fond de la question, comme une violation des procédures normales, et va-t-il intervenir directement pour que justice soit rendue à cette femme?

• (1125)

**M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, le représentant oublie que c'est la procédure normale qui est actuellement suivie. La procédure d'appel a été lancée et je lui donne simplement l'assurance que la personne en question reprendra son travail cette fin de semaine et y restera tant que la procédure d'appel n'aura pas été menée à son terme.